



Contribution : Grand-Duché de Luxembourg

Coordination : Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil (MFSVA)

Suivie par : Dr. Pierre Weiss, Division du vivre ensemble, MFSVA

Contributeurs : Anne Gosset, ministère de la Justice ; Michel Heintz, ministère d'Etat ; Olivier Worré, ministère d'Etat

Luxembourg, le 18/01/2024

Sommaire

<i>Sur les mesures récentes, en particulier les pratiques prometteuses que vous avez prises pour prévenir et combattre le discours de haine et comment elles contribuent à la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)16 sur la lutte contre le discours de haine</i>	2
<i>Constatez-vous une augmentation des incidents antisémites, envers les musulmans, ou d'autres incidents d'intolérance religieuse ou de haine dans votre pays ?</i>	3
<i>Et comment votre pays fait-il face à cette situation ? Pouvez-vous partager des pratiques prometteuses et envisagez-vous d'autres actions ?.....</i>	3
<i>Donner des exemples où l'Holocauste des Roms et d'autres persécutions historiques (telles que les politiques anti-vagabondage, les violations des droits des parents et des enfants, l'assimilation forcée, la sédentarisation forcée, la stérilisation forcée, les politiques d'internement et de déportation, etc.) font partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage de l'Holocauste commis par le régime nazi et ses alliés, ainsi que d'autres actes commis à l'encontre des Roms et des Gens du voyage à travers l'Europe</i>	4

Sur les mesures récentes, en particulier les pratiques prometteuses que vous avez prises pour prévenir et combattre le discours de haine et comment elles contribuent à la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec\(2022\)16](#) sur la lutte contre le discours de haine

Initiative du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, mise en œuvre par le Service national de la jeunesse, et notamment avec la Police Grand-Ducale et le Bureau du Procureur Général, BEE SECURE fait partie des réseaux européens INSAFE (centres de sensibilisation et lignes d'assistance) et INHOPE (centres de signalement de contenus illicites).

Concernant le discours de haine en ligne, [BEE SECURE](#) joue notamment un rôle de plate-forme nationale pour le signalement de contenus potentiellement illégaux, qui seront d'abord analysés conceptuellement et transmis, le cas échéant, aux autorités chargées de l'application de la loi pour une procédure ultérieure et une décision finale.

En 2022, BEE SECURE a lancé la campagne de sensibilisation contre le discours de haine en ligne, appelée [« Pas de haine en ligne »](#), laquelle promeut plus de respect mutuel sur Internet et vise à réduire les propos et contenus haineux. Cette campagne vise notamment à fournir au grand public des informations sur la liberté d'expression et ses limites légales.

Dès réception d'un rapport de [BEE SECURE STOPLINE](#) sur l'existence d'un contenu illégal rencontré sur Internet, le procureur d'Etat compétent et la police décident ensemble s'il est nécessaire ou non d'ouvrir une enquête. Une fois que l'auteur présumé d'une infraction pénale en ligne est entendu par la police, le procureur d'Etat compétent peut décider de lui proposer de participer au programme [« Dialoguer au lieu de haïr »](#), organisé par l'association à but non lucratif S.O.S. Radicalisation, à l'initiative de [Respect.lu](#).

Soutenu par le [MFSVA](#), ce programme se concentre sur les conséquences du discours de haine sur Internet en abordant les points suivants : l'analyse et la réflexion de/sur l'infraction, les raisons qui ont conduit les auteurs à s'exprimer de cette manière et les formes de communication plus respectueuses. Dans ce cadre, la discussion est principalement centrée sur les normes juridiques, l'importance de la liberté d'expression ainsi que ses limites légales et les raisons de son existence.

Par ailleurs, les auteurs y sont sensibilisés aux effets néfastes, notamment sur la cohésion sociale et sur le vivre ensemble, de l'utilisation de ce genre de discours haineux sur Internet. Si l'auteur présumé accepte de participer à ce programme avec succès, le procureur d'Etat compétent peut décider de ne pas renvoyer l'affaire en chambre correctionnelle. Néanmoins, il est également possible qu'un accusé soit condamné à participer à ce programme par le tribunal pénal le condamnant à une peine d'emprisonnement avec sursis.

Inspiré par le concept de justice dite [restaurative](#), ce programme peut être considéré comme une pratique prometteuse en matière de lutte contre le discours de haine sur Internet, car il contribue notamment à la mise en œuvre de ladite Recommandation du point de vue de la sensibilisation, de l'éducation, de la formation et de l'utilisation d'un discours alternatif.

Constatez-vous une augmentation des incidents antisémites, envers les musulmans, ou d'autres incidents d'intolérance religieuse ou de haine dans votre pays ?

Depuis le 7 octobre 2023, on constate une augmentation des déclarations d'incidents à caractère antisémite ou antimusulman au Grand-Duché de Luxembourg. Les chiffres indicatifs révèlent, en effet, que ces déclarations sont en augmentation mensuelle relative d'environ 500% par référence de calcul à l'année 2021 : soit 6,7 déclarations par mois en 2021, contre 35 par mois depuis le 7 octobre, s'agissant des incidents antisémites¹ ; et 1 déclaration par mois avant le 7 octobre, contre 5 déclarations par mois depuis le 7 octobre, concernant les incidents antimusulmans².

Si l'on rapporte désormais le nombre moyen de déclarations d'incidents au poids démographique respectif des communautés religieuses en question, la population juive étant estimée à quelque 1.500 personnes et la population musulmane à 60.000 personnes, le taux mensuel de déclaration par groupe est de 2,3%, contre 0,01%. Autrement dit, dans le contexte actuel et d'après ces chiffres indicatifs, on peut en déduire qu'au Luxembourg, une personne juive a en moyenne 230 fois plus de chances de déclarer un incident de haine qu'une personne musulmane. Ce qui semble montrer que l'antisémitisme est probablement le phénomène le plus marquant de ces dernières semaines.

Ceci à plus forte raison si l'on prend en considération les observations suivantes : les dérapages constatés lors des manifestations pro-palestiniennes (notamment avec des appels plus ou moins implicites à la destruction d'Israël) ; l'appel à boycotter un magasin parce qu'il est la propriété d'une personne juive active sur les réseaux sociaux ; les demandes de la population juive pour un renforcement des mesures de sécurité ; et le refus des organisateurs d'accorder la participation du Stand Israël au Bazar International des 25 et 26 novembre 2023.

Bien qu'il n'y ait pas mécaniquement de corrélation immédiate, et encore moins de causalité, entre une augmentation des déclarations d'incidents au Luxembourg et l'attaque terroriste du Hamas (et ses conséquences) en Israël, on constate néanmoins une similarité structurelle entre les incidents antisémites et antimusulmans, à savoir la prédominance de discours de rejet, d'insultes et de provocations en ligne (parfois sur la voie publique à l'encontre de femmes voilées), ainsi que la sécurité des lieux de culte.

Et comment votre pays fait-il face à cette situation ? Pouvez-vous partager des pratiques prometteuses et envisagez-vous d'autres actions ?

Le comité de suivi du Plan d'action national de lutte contre l'antisémitisme (PANAS), présenté le 26 septembre 2023 par le Premier Ministre M. Xavier Bettel, sera mis en place au cours des prochaines semaines. Au regard des éléments précités, il est possible qu'une nouvelle priorisation des mesures proposées s'impose. Il est factuel que le Luxembourg n'échappe pas à une polarisation de la société constatée dans les

¹ Ces incidents font notamment l'objet d'une recherche empirique sur les réseaux sociaux par l'association sans but lucratif RIAL (Recherche et Information sur l'Antisémitisme au Luxembourg asbl). Les incidents relevés par RIAL sont transmis à BEE SECURE qui les notifie à la Police Grand-Ducale.

² Informations transmises par l'Observatoire de l'Islamophobie au Luxembourg (OIL).

autres sociétés occidentales et qu'il convient de suivre son évolution avec attention. Une certaine tradition de vivre-ensemble réussi dans le respect mutuel et dans une population ethniquement et culturellement très diversifiée constitue toutefois un atout de premier ordre dans ce contexte et autorise donc une perception qui ne soit pas catastrophique.

Donner des exemples où l'Holocauste des Roms et d'autres persécutions historiques (telles que les politiques anti-vagabondage, les violations des droits des parents et des enfants, l'assimilation forcée, la sédentarisation forcée, la stérilisation forcée, les politiques d'internement et de déportation, etc.) font partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage de l'Holocauste commis par le régime nazi et ses alliés, ainsi que d'autres actes commis à l'encontre des Roms et des Gens du voyage à travers l'Europe

L'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et de l'Holocauste, y compris mais pas seulement celui des Roms, est enseignée au Luxembourg au niveau des classes primaires, secondaires et universitaires, bien qu'à des degrés d'intensité variables en fonction de l'âge, des domaines d'études et des connaissances du public. En outre, les élèves et les étudiants ont la possibilité tout au long de l'année scolaire/académique d'assister à divers colloques, conférences et témoignages de survivants, voire de visiter des musées et des lieux de mémoire en relation avec la Deuxième Guerre mondiale et/ou l'Holocauste. Une aide financière de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte pour des visites et des voyages scolaires en lien avec la « mémoire » est possible.

[Mémoire & Patrimoine « Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte \(oeuvre.lu\) »](#)

Le Comité pour la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale (CM2GM) a été créé en 2016. Il est financé par l'Etat. Parmi ses nombreuses missions figurent, entre autres, celle de perpétuer la mémoire des événements de la Deuxième Guerre mondiale et celle d'intervenir auprès des instances publiques dans l'intérêt des résistants, des enrôlés de force, des victimes de la Shoah et des victimes de la Deuxième Guerre mondiale en général. En 2020, le Comité a édité une brochure en quatre langues (LU, DE, FR, EN) sur la Deuxième Guerre mondiale au Luxembourg, laquelle aborde la guerre sous différents angles, y compris mais pas seulement en mentionnant le sort des Roms sous l'occupation nazie. Cette brochure, s'adressant principalement aux jeunes lycéens, est assortie d'un carnet pédagogique (DE) réalisé par le « *Zentrum für politisch Bildung* », entre autres, pour le personnel enseignant.

CM2GM : [Comité pour la Mémoire de la Deuxième Guerre Mondiale | CM2GM | cm2gm.lu](#)

Brochure (FR) : [cm2gm.lu/wp-content/uploads/2021/12/META_BRO_2e_guerre_mondiale_FR-01.pdf](#)

Carnet : [ZPB_BRO_pedagogique_Innenseiten_NET.pdf \(cm2gm.lu\)](#)

Le 4 octobre 2023, le Service de la mémoire de la Deuxième Guerre mondiale du Ministère d'Etat, en collaboration avec des intervenants du Musée national de la Résistance et des Droits humains et du *Centre for Contemporary and Digital History (C2DH)* de l'Université du Luxembourg, a organisé une conférence sur le sort des minorités sous l'occupation nazie au Luxembourg, y compris le sort des Sintis et des Gens du voyage. La conférence, qui était ouverte au public et a attiré des représentants des différents groupes

de victimes, a permis aux participants de faire le point sur les recherches existantes et d'aborder la question de la mémoire de ces groupes de victimes.

Facebook : [\(20+\) „MINRITEITEN AM VISEIER“ - 04.10.23 - @Gare de Hollerich - Luxembourg-Ville | Facebook](#)